

Québec, 10 octobre 1909.

Monsieur,

Son Excellence le Délégué apostolique et les Révérendissimes Pères du Concile ont accueilli avec bienveillance la pétition des élèves des écoles catholiques de Québec ; et, bénissant du fond du cœur cette jeunesse qui se prépare par l'étude et la pratique de la vertu à devenir les membres de la société catholique de demain, ils demandent aux directeurs des écoles de vouloir bien proclamer le mardi 12 octobre jour de congé.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués en N.-S.

(Signé) Stanislas-A. LORTIE, ptre,
secrétaire-adjoint du Concile.

RÉCEPTION DE S. EXC. MGR SBARRETTI

(Suite.)

RÉPONSE DE SON EXCELLENCE

Monsieur le Maire,

Messieurs,

L'adresse dont vous venez de nous donner lecture, votre présence, Monsieur le Maire, la présence de tous les échevins de la ville de Québec, et surtout la présence de Son Honneur, Monsieur le Gouverneur, qui manifeste si noblement ses sentiments catholiques dans toutes les circonstances les plus solennelles, nous réjouit grandement. Nous voyons ici, sous les voûtes de ce temple vénérable, les plus hautes autorités religieuses et civiles de la province de Québec, unies dans la même foi, dans le même amour et le même respect pour le Saint-Siège, unies également pour le bien de leurs sujets. L'union de ces deux autorités est nécessairement une source de biens, comme la division et l'opposition qui peut exister entre elles ne peut être qu'une source de maux aussi funestes au salut des âmes qu'à la prospérité de la patrie. Ces deux autorités sont deux grandes forces qui viennent de Dieu et qui doivent tendre vers Dieu. Le bien-être et la paix dont nous jouissons